

3/  
MONTFORT SUR-RISE  
clétesu

MINISTÈRE  
DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET DES BEAUX-ARTS.  
BEAUX-ARTS.  
INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE  
DES  
MONUMENTS HISTORIQUES.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'Éducation Nationale

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER.

Les ruines du château-fort, situées sur la  
parcelle cadastrale 237, section B, à Montfort  
sur-Risle (Eure) et

appartenant à

sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de Montfort-sur-Risle (Eure) et au propriétaire.

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 13 SEPT 1937

Pour le Ministre et par délégation spéciale  
Le Directeur Général des Beaux-Arts

Georges HUISMAN.

22-484-m. 4246-39. [10719]

POUR AMPLIATION  
Pour le Directeur Général des Beaux-Arts  
LE CHEF DU BUREAU  
des MONUMENTS HISTORIQUES et des SITES



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Département :  
EURE

Commune :  
MONTFORT-SUR-RISLE

Section : 0B

Échelle d'origine

Échelle

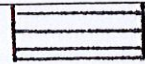
Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PONT-AUDEMER

*Délimitation  
d'inscription  
vérifiée sur place*

Cet extrait de plan vous est délivré par :

*le 12 fév 2008*  
cadastre.gouv.fr

RAL



INSCRIT  
MONUMENT  
HISTORIQUE  
13/09/1937.

SECTION

